

[Texte]

native rights or land claims to be, I suppose, suspended. In time, at a certain point in time, where they could no longer progress, where lands could no longer increase, where rights could no longer increase . . . While the rest of society develops merrily along its way. Would you feel that the issue of extinguishment and the issue of finality may be perceived that way?

Mr. Penikett: There are, no doubt, many varying perceptions on the questions, and some which complicate a resolution of the issue.

We as a government are not pushing extinguishment at all. We think that contradicts the fundamental notion that, having enshrined certain rights in the constitution, to then propose extinguishing them is even conceptually problematic.

We think substantial concern will arise from third-party interests. I think we want to be able to craft agreements that make it clear that third-party interests are secure.

We also want to have agreements which make it clear that, should there be some adjustments made in the agreement as a result of some constitutional interpretation at some future point, they will be done with the compliance of all three parties and that adjustments on one hand will not result in a cost to a third party.

I do not know how we will do that in the end. But I believe there are legal frameworks which will allow us to give enshrinement of the aboriginal rights of the people as negotiated and the protection of legitimate interests.

Mr. Suluk: Finally, just for clarification purposes, is it true that the senior Indian or native potential recipients of land claims agreements are now receiving a sort of pension through the land claims agreement? And would that be one of the reasons why the CYI or native people are said to now owe the government \$28 million or thereabouts? And, if so, is that over and above what they get in terms of old age pensions if they in fact do get pensions at all?

Mr. Penikett: Mr. Porter may be able to speak better than I to the particulars of the elders' program, based on his previous incarnation.

Mr. D. Porter: Not that I was an elder before.

With respect to that program, it was set up as a result of the agreements reached at the table. Basically, it is a situation where elders in the communities that are eligible receive a certain amount of dollars from the federal government.

In many instances, a lot of our elders in small communities do not qualify for CPP, so for many of them this is a sort of pension. For others that do get pension, it is a supplement to their pension. It is a program that has been ongoing. The first time it was set up, I believe it was six months, and then it has

[Traduction]

revendications territoriales, les gouvernements et autres souhaitent, j'imagine, suspendre les droits autochtones ou les revendications territoriales. À terme, à un moment donné, il n'y aurait plus de progrès possible, les terres ne pourraient plus s'étendre, les droits ne pourraient plus s'accroître . . . Alors que le reste de la société continue joyeusement à se développer. Pensez-vous que cette question de l'extinction et de la solution définitive puisse être perçue de cette manière?

M. Penikett: Il y a incontestablement diverses façons de percevoir les questions, dont certaines ne facilitent pas l'obtention d'un résultat.

Notre gouvernement ne pousse pas à l'extinction totale. Nous estimons que c'est en contradiction avec l'idée que certains droits sont fondamentalement enracinés dans la constitution, et que la notion même de leur suppression pose un problème de principe.

Nous estimons que les intérêts des tiers vont susciter des préoccupations importantes. Je pense que nous souhaitons mettre au point des ententes garantissant la sécurité des intérêts des tierces parties.

Nous souhaitons aussi avoir des accords spécifiant que si l'on procède à des réajustements de l'entente par suite d'une interprétation constitutionnelle d'un point donné à l'avenir, on le fera avec l'accord des trois parties, et les réajustements effectués d'un côté n'entraîneront pas un coût pour une tierce partie.

Je ne sais pas comment nous le ferons en fin de compte. Mais je crois qu'il y a des cadres juridiques qui nous permettent de garantir les droits négociés des autochtones et de protéger les intérêts légitimes.

M. Suluk: J'aimerais avoir un dernier éclaircissement: est-il exact que les Indiens âgés ou les autochtones qui sont des bénéficiaires potentiels des accords sur les revendications territoriales touchent actuellement une forme de pension dans le cadre de l'entente sur les revendications? Et ne serait-ce pas l'une des raisons pour lesquelles on dit que le CIY, ou les autochtones, doivent actuellement dans les 28 millions de dollars au gouvernement? Dans l'affirmative, est-ce que cela dépasse ce qu'ils touchent sous forme de pensions de vieillesse, si tant est qu'ils touchent des pensions de vieillesse?

M. Penikett: M. Porter est mieux placé que moi pour vous donner des détails sur le programme concernant les personnes âgées, vu ce qu'il était précédemment.

M. D. Porter: Ce qui ne veut pas dire que j'étais précédemment un vieillard.

Pour ce qui est de ce programme, il a été mis sur pied à la suite des ententes qui ont été conclues. En gros, les personnes âgées des collectivités admissibles touchent un certain montant du gouvernement fédéral.

Dans de nombreux cas, beaucoup de nos personnes âgées dans de petites collectivités ne sont pas admissibles aux prestations du RPC; donc, c'est pour beaucoup d'entre eux une sorte de pension. Pour d'autres, qui en touchent déjà une, c'est un supplément de pension. C'est un programme continu. Au départ, il a été créé pour six mois, si je ne me trompe, et